

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me joins à la discussion de ce matin sur les motions présentées par mon collègue, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Avant que le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) quitte la Chambre, je devrais peut-être aborder brièvement une ou deux choses que . . .

M. Minaker: Je ne quitte pas la Chambre. Je m'en vais parler à quelqu'un.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Il va de l'autre côté pour écouter. J'en suis heureux.

J'aimerais établir deux points. Premièrement, l'Institut C.D. Howe présente toujours un intérêt pour moi en ma qualité de député d'une circonscription que l'honorable C.D. Howe a déjà représentée, l'ancienne circonscription de Port Arthur, devenue Thunder Bay—Nipigon. L'Institut C.D. Howe est d'abord apparu sous le nom de *Private Planning Association of Canada Operations*, société affiliée à une organisation américaine au Canada. Puis il est devenu l'Institut C.D. Howe. Il a toujours eu un lien avec cette société américaine. Comme mon collègue essayait de le faire valoir il y a quelques minutes, l'Institut a été abondamment financé par les grandes sociétés canadiennes, qui ont leurs propres intérêts à sauvegarder. Elles trouvent que l'Institut C.D. Howe est parfaitement adapté à la sauvegarde de ces intérêts.

M. McDermid: Tout comme la CLC le fait pour le NPD.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): A cet égard, je devrais peut-être vous lire un extrait d'une annonce que j'ai en main et qui a été publiée en Georgie, l'«État international». Elle s'intitule «138 raisons de faire affaire en Georgie.» D'après ce qu'on lit dans cette annonce, il y a 138 sociétés canadiennes qui font affaire en Georgie, ce qui représente 950 millions de dollars américains d'investissements canadiens dans cet État. Pourquoi tant de sociétés canadiennes font-elles affaire en Georgie? Pour un certain nombre de raisons. On fait valoir dans cette annonce que la croissance de la productivité de la main-d'oeuvre est de 36 p. 100 supérieure à la moyenne américaine. On insiste sur le fait que le coût de la main-d'oeuvre y est l'un des moins élevés aux États-Unis. Enfin, on fait remarquer que moins de deux travailleurs sur dix sont syndiqués.

Les propos sarcastiques que vient de tenir à la Chambre le secrétaire parlementaire témoignent de son attitude anti-syndicat et anti-travailleur.

M. McDermid: J'ai déjà été membre d'un syndicat.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Je ne suis pas étonné qu'il soit en faveur d'un accord commercial favorisant l'investissement dans des États américains comme la Georgie, qui semble infirmer toutes les allégations de l'honorable député de Winnipeg—St. James au sujet des bons revenus qui résultent de l'investissement économique.

Parmi les 138 raisons qu'ont les Canadiens de se tourner vers la Georgie, cet État international de l'investissement, je remarque qu'il est fait mention de la société Dominion Textile. Quiconque a suivi l'évolution de cette grande société formée en

1905 par le regroupement de différentes sociétés qui voulaient acquérir une position dominante dans certains secteurs de l'industrie textile canadienne aura remarqué qu'elle se retire du Canada à un rythme plutôt soutenu depuis un certain temps. Cette entreprise a investi ses liquidités aux États-Unis, et est allée chercher sa main-d'oeuvre dans les États américains, pour pouvoir y produire à plus faible coût; elle a ainsi réduit les possibilités d'emploi au Canada. Il ne serait pas étonnant qu'à un moment donné, Domtex ne fabrique plus rien dans la province de Québec.

● (1240)

M. McDermid: Pourquoi n'a-t-elle pas déménagé toute ses installations aux États-Unis, si les conditions y sont si bonnes?

M. Blackburn (Brant): C'est ce qu'elle fera après la signature de l'Accord de libre-échange.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Je me demande comment les députés du caucus conservateur de la province de Québec, et ceux qui représentent les travailleurs du textile à l'emploi de Domtex à Québec, à Montréal et dans les autres villes du Québec peuvent appuyer cet accord commercial. Il encouragera Dominion Textile, une grande entreprise dont la croissance a été assurée grâce aux barrières tarifaires au Canada, à fabriquer ses produits aux États-Unis et à les importer au Canada pour répondre aux besoins des consommateurs canadiens. Voilà quelle prospérité nous assurera le libre-échange.

Ces motions ont pour objectif de permettre au gouvernement de rendre certains comptes au Parlement lorsqu'il effectuera des nominations et édictera ses règlements. Ces derniers mois, dans certains comités parlementaires et au Comité législatif sur le projet de loi C-72 modifiant la Loi sur les langues officielles, nous avons été témoins de certains faits intéressants. Dans son examen de la réglementation, il m'est apparu que le gouvernement fédéral agissait d'une manière qui s'apparentait fort à ce que mon collègue, le député d'Essex-Windsor a proposé dans ces motions.

Le projet de loi sur les langues officielles contient une mesure qui est essentielle pour l'unité nationale. Dans ce projet de loi, on a voulu retoucher certaines dispositions concernant les langues officielles qui dataient de 1969. Or, ces retouches ne plaisaient pas à certains membres du caucus conservateur, à un ou deux d'entre eux qui sont présents à la Chambre des communes à ce moment-ci. Ces personnes étaient opposés à ces dispositions. Il s'agissait d'un processus contre lequel se débattaient certains députés d'arrière-ban conservateurs opposés au projet de loi C-72, qui était presque similaire à la vaillante lutte qu'à menée mon collègue contre le libre-échange au comité législatif, à la Chambre et dans les tribunes publiques. Les Conservateurs ont livré une dure bataille. Dans la réaction du gouvernement, ce qu'il est intéressant de constater, c'est la manière dont il a finalement présenté certaines propositions concernant la réglementation.